



L'accueil

C'est la carte de visite du Comité, plus il est convivial et animé, plus la Marche Populaire aura de succès auprès des randonneurs. Dans la mesure du possible, il est conseillé, d'installer le drapeau de la FFSP ou de la FISP (IVV).

Les départs sont libres, ils se font entre 8h et 14h, ce qui permet aux familles participer. Le randonneur s'inscrit, prend sa licence qu'il remplit lui-même.

Le prix de la licence est de 2 €, sur lesquels mon association garde 1,50 €. Son numéro d'enregistrement (1, 2...150...3010..) est reporté sur sa licence et sur une feuille d'enregistrement.

La licence de participation permet au randonneur d'être assuré pendant la manifestation en Responsabilité Civile auprès de GROUPAMA.

En cas d'incident, une fiche de déclaration est associée au colis, il suffit de la remplir et de l'envoyer à l'adresse indiquée.

Agencement de la salle

Agencement de la salle (départ et arrivée) permettant une bonne circulation des flux.

Affichage

Les prix des consommations (restauration – boisson).

Les documents IVV (carte de validation du nombre de participations, kilométrage ...).

Mise en place des postes

Inscription (départ)

Validation (arrivée)

Promotion IVV (vente matériel et conseils)

Pour compléter les cartes de participation

Restauration et buvette

Toilettes, douches etc.

Sécurité et secours

Mise en place d'un espace publicitaire pour les autres manifestations IVV uniquement

Mise en place d'une sonorisation (le cas échéant)

Mise en place du drapeau IVV et de la FFSP